

Richard Ferrand. Le point un an après l'élection

Dimitri L'hours

Un peu plus d'un an après sa réélection en tant que député de la 6^e circonscription du Finistère, Richard Ferrand a dressé un bilan, vendredi matin, des premiers mois de son action parlementaire. Le président du groupe La République en marche (LREM) à l'Assemblée a notamment fait le point sur des thématiques locales (Doux, Diwan, RN164,...) ou plus nationales (80 km/h, réforme constitutionnelle...).



Richard Ferrand, dans le jardin de sa permanence parlementaire châteaulinoise. Dimitri L'hours

Économie locale. Depuis sa réélection en tant que député, le 17 juin 2017, le dossier Doux a bien entendu été le principal dossier au niveau local sur la table de Richard Ferrand. « On est passés près de la disparition pure et simple », a-t-il rappelé, évoquant le « sauvetage de l'entreprise et des emplois » et saluant la reprise par LDC, Al-Munajem et la Région. Tout en convenant de la réalité des 130 licenciements : « Cela s'est fait sans brutalité. Nous aurions vu un mouvement social derrière ». Il a également garanti que la Région suivrait de près le dossier des personnes licenciées et sans offre de reclassement avant de terminer sur une note optimiste. « Vous verrez que dans deux ou trois ans, nous nous reverrons pour discuter des difficultés d'embauche lors de l'ouverture de la nouvelle usine ». Des difficultés d'embauche que possède par ailleurs, d'après le député, nombre de chefs d'entreprise de la circonscription. « Leurs problèmes viennent plus de là que de carnets de commandes vides. Cela montre l'inadéquation entre les formations et les débouchés

Vous verrez que dans deux ou trois ans, nous nous reverrons pour discuter des difficultés d'embauche lors de l'ouverture de la nouvelle usine

professionnels. Il y a une insuffisante pratique de la formation en entreprise. C'est ce que La République en marche souhaite changer avec l'instauration du Compte personnel de formation ». Pas de problème d'attractivité du territoire selon lui, donc, comme peuvent parfois l'avancer différentes entreprises : « Nous sommes plus méconnus que pas attractifs ».

Agriculture. « Que la formation des prix se fasse en fonction des coûts de production et non pas par rapport à la décision de la distribution » : c'est, selon le député, le sens de la loi Egalim, votée récemment à l'Assemblée et au Sénat. « J'ai rencontré beaucoup d'agriculteurs, dans ma permanence ou chez eux. Un constat en ressort : jusqu'ici, les agriculteurs produisaient de la valeur mais n'en percevaient pas le fruit ».

Bac en breton. Deux heures à peine après l'annonce des résultats du bac, Richard Ferrand est revenu sur la décision du rectorat de refuser de corriger les épreuves de mathématiques rédigées en breton. « Douze élèves sur

quinze l'ont eu, c'est ça ? Bon... Il faut surtout que cette affaire se solde une fois pour toutes par une clarification du statut de Diwan. Passer le bac de mathématiques en breton se défend, tout comme ne pas corriger les copies peut se défendre. Mais on ne peut pas être dans les chicayas administratives sans cesse. Ce problème doit être posé sur la table au mois de septembre, pas au mois de juin ! ».

Culture. C'est un projet qui inquiète les acteurs culturels nationaux : la circulaire Collomb projette de faire payer le déploiement des frais de sécurité aux festivals partout en France. Certes, en Bretagne, c'est déjà le cas. « Mais cela reste un enjeu car le plan Vigipirate génère des surcoûts importants. Ce n'est pas évident à gérer car il faut que les festivals, que ce soit les Vieilles Charrues ou le Bout du Monde, puissent continuer à proposer un tarif abordable tout en permettant aux gens de se sentir en sécurité ». Richard Ferrand a surtout pointé du doigt la mainmise de certains gros producteurs sur les artistes, provoquant l'inflation des cachets, et donc

des billets. « On ne peut pas aliéner la liberté des artistes à se produire là où ils le souhaitent, comme s'ils étaient des footballeurs appartenant à un club. Il faut des règles à ce niveau : la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, y travaille et a proposé aux directeurs de festivals d'être associés à ces travaux ».

80 km/h. Les lecteurs assidus du Canard enchaîné le savent : Richard Ferrand n'était pas le député le plus favorable à la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes départementales et nationales dépourvues de séparateur central. « Spontanément, de nombreux députés n'étaient pas chauds », a convenu celui qui se remémore « entendre, lorsque j'étais gamin, mes parents hurler à propos du caractère obligatoire de la ceinture de sécurité. Je rappelle tout de même que sur le périphérique parisien, le passage de 90 à 70 a permis de diminuer le nombre d'accidents de 17 %. En 2020, nous évaluerons précisément les effets de cette mesure et jugerons de son efficacité ».

À SAVOIR

Leclerc **Drive** **Châteaulin** **moins cher** **jardi**

Votre hyper OUVERT LE DIMANCHE
de 9 h à 12 h 30

RECEVEZ 5€
en bon d'achat à partir de 50€ d'achats

+ 1 SAC CABAS OFFERT*

* Les dimanches 8, 15, 22 et 29 juillet, 5, 12 et 19 août. ** À partir de 50€ d'achats.

« Une fonction prenante »

S'il a été élu pour le même mandat qu'en 2012, Richard Ferrand n'occupe pourtant plus tout à fait la même fonction. Désormais président du groupe parlementaire La République en Marche à l'Assemblée nationale, ses responsabilités s'en trouvent naturellement plus importantes. « C'est une fonction prenante que de gérer un groupe de 312 députés, dont la moitié n'a jamais exercé aucun mandat dans la vie politique », admet-il. « Il faut examiner en amont les projets de loi, défendre les propositions, organiser le travail, désigner les rapporteurs, entretenir les relations avec les autres groupes, etc ». D'autant que, depuis leur prise de fonction, les députés élus en 2017 n'ont pas chômé. « Il y a eu plus de cent textes adoptés en un an. Le rythme n'a

absolument rien à voir avec celui de 2012-2013 », affirme Richard Ferrand. Un rythme de Stakhanov vivement critiqué d'ailleurs à plusieurs reprises ces dernières semaines, par des députés d'opposition (Les Républicains, La France Insoumise, les Socialistes) mais aussi par des membres du groupe majoritaire.

Une intense activité qui a son revers

Pour le député de la 6^e circonscription, le rythme va néanmoins rester très soutenu dans les prochains jours puisqu'il sera le rapporteur général de la Réforme constitutionnelle (qui prévoit entre autres la suppression de la Cour de Justice de la République), examiné en séance pendant deux semaines à partir de

mardi. Avant de s'attaquer, cet automne, à deux autres projets de loi concernant la réduction du nombre d'élus, la limitation du nombre de mandats ou encore l'instauration d'une dose de proportionnelle aux législatives. Cette activité parlementaire intense a forcément son revers. À commencer par celui d'une impression de présence moins importante sur le terrain, dans sa circonscription d'élection. Nadine Hourmant, déléguée syndicale chez Force Ouvrière, n'avait ainsi pas hésité à le tacler à plusieurs reprises, au mois d'avril, période de franche incertitude quant à l'avenir du groupe Doux. Elle jouait ainsi son implication dans le dossier et auprès des salariés nettement moins importante que lors de la crise traversée par le volailler en 2012.